

# LES FILIÈRES COURTES DE PROXIMITÉ AU SEIN DU SYSTÈME ALIMENTAIRE FRANCILIEN

100 PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR SOUTENIR  
ET DÉVELOPPER LES FILIÈRES COURTES DE PROXIMITÉ



**DÉCEMBRE 2015**

8.11.016

978-2-7371-1983-5



[www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)



**IAU**

INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME

 **France**



# LES FILIÈRES COURTES DE PROXIMITÉ AU SEIN DU SYSTÈME ALIMENTAIRE FRANCILIEN

FASCICULE 8 : 100 PROPOSITIONS D' ACTIONS  
POUR SOUTENIR ET DEVELOPPER LES  
FILIERES COURTES DE PROXIMITÉ

Décembre 2015

## **IAU île-de-France**

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15  
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02  
<http://www.iau-idf.fr>

Directrice générale : Valérie Mancret-Taylor

Département Environnement : Christian Thibault, directeur de département

Étude réalisée par l'équipe filières courtes de proximité : Laure de Biasi, Alexandra Cocquière, Carole Delaporte, Elisabeth Faguer, Cécile Mauclair, Lydia Mykolenko, Corinne Ropital, Laure Thévenot

Fascicule réalisé par Laure de Biasi, Carole Delaporte, Elisabeth Faguer, Corinne Ropital

Cartographie réalisée par Laetitia Pigato

Maquette réalisée par Stéphanie Sisoutham

N° d'ordonnancement : 8.11.016

*Crédit photo de couverture : L. de Biasi*

# Préambule

Grande région urbaine avec 12 millions d'habitants sur seulement 2 % du territoire national, la région Île-de-France est aussi une grande région agricole, véritable grenier à blé, même si certaines filières sont en difficulté et que l'extension urbaine se fait au détriment des terres agricoles.

De cette ambivalence ressortent les enjeux majeurs en termes d'approvisionnement alimentaire et de robustesse des espaces et activités agricoles au sein de l'aménagement régional.

Ces enjeux se définissent comme tels :

- approvisionner quotidiennement et durablement les Franciliens, en quantité, en qualité, en diversité et à un prix accessible à tous ;
- assurer la durabilité et la viabilité de l'agriculture dans un territoire fortement urbanisé et peuplé, concilier développement humain et économique et préservation d'espaces de production mais aussi de respiration, de poumons verts, d'équilibre, de connexions écologiques... pour une métropole vivable, durable...

Pour nourrir l'Île-de-France, les produits viennent de France, d'Europe, du monde entier. La production francilienne n'approvisionne que pour petite partie l'Île-de-France au sein d'un système alimentaire complexe, fait de maillons interdépendants : production, transformation, distribution, transport et logistique.

Les filières courtes de proximité, mettant en lien producteurs et consommateurs franciliens, ne concernent qu'une partie des exploitations franciliennes. 16 % des exploitations pratiquent des circuits courts (800 exploitations sur 5 000). Pour autant, les filières courtes de proximité, accompagnées par la Région, se développent et font preuve d'une formidable capacité d'adaptation, d'innovation. Aujourd'hui, une vingtaine de formes différentes sont présentes en Île-de-France, des systèmes traditionnels, comme la vente à la ferme et les marchés à des systèmes plus récents comme les Amap ou novateurs comme La Ruche qui dit Oui et autres systèmes de paniers, sans oublier la forte augmentation et valorisation des produits de proximité dans la restauration collective et la grande distribution. La demande croissante en circuit court et en produits de proximité requestionne les productions franciliennes et leurs débouchés. Les filières courtes de proximité ne peuvent constituer qu'une réponse partielle en termes d'approvisionnement global mais ont un rôle à jouer :

- pour les consommateurs : fraîcheur des produits, saisonnalité, (ré)éducation au goût, lien urbain/rural, traçabilité, sécurité alimentaire... ;
- pour les agriculteurs : meilleure valorisation de leurs produits, reconnaissance et ouverture sociale, appropriation et meilleure préservation des terres agricoles... ;
- pour les autres maillons du système alimentaire qui ont aussi leur carte à jouer dans le développement des filières courtes de proximité : acteurs de la transformation (en particulier la première transformation), de la distribution (des petits commerces à la grande distribution), de la logistique (systèmes à optimiser, à inventer pour desservir le cœur de l'agglomération en particulier).

Les politiques publiques s'intéressent de plus en plus à l'agriculture, à l'alimentation, aux filières courtes de proximité, thèmes situés au carrefour des enjeux économiques, environnementaux et sociaux mais aussi à la croisée des évolutions sociétales (inégalités, traçabilité, sécurité alimentaire, qualité, santé,...). Cela génère un large faisceau de réflexions et de préconisations, venant d'acteurs de plus en plus nombreux et divers, de l'échelle nationale à l'échelle locale.

À l'échelle régionale, le Sdrif et son défi « alimentation », sa politique de densification et de préservation des espaces agricoles, le Plan régional d'agriculture durable mis en œuvre par la Driaaf, l'adoption d'une nouvelle stratégie agricole par la Région, le Plan Bio État-Région, le Pralim... montrent l'intérêt et les attentes sur ces questions.

Les questions posées à travers l'étude confiée à l'IAU îdF sont de savoir s'il est pertinent de soutenir les filières courtes de proximité (FCP) et, dans l'affirmative, comment les développer.

L'enjeu alimentaire et de durabilité des territoires est d'autant plus crucial dans une région fortement urbanisée et densément peuplée, comme l'Île-de-France. Le contexte de crise économique, de mondialisation des échanges, de fragilité voire de fracture sociale, de transition écologique et sociale conduit à la nécessité de mettre en place une action publique forte, concertée et multithématique, par des actions directes de soutien aux acteurs (soutien financier...), un accompagnement (conseil, formation, innovation,...), un cadrage réglementaire (Sdrif et autres plans...), un rôle d'ensemblier (organisation de la concertation, ...).

Les pistes proposées portent sur l'activité agricole, en termes fonciers, spatiaux, fonctionnels, économiques mais aussi sur l'ensemble du processus qui va de la production à la consommation alimentaire, en pointant les points faibles et les voies d'amélioration, les articulations sur lesquelles porter les efforts pour que les maillons fassent filière.

L'action publique régionale est ici indispensable pour assurer sécurité, justice et équité, garantir la prise en compte du temps long, tout en permettant la subsidiarité, en incitant les différents acteurs à se saisir de ces questions.

Élaborer des pistes d'actions sur les filières courtes de proximité pour guider l'action publique régionale est donc non seulement pertinent mais essentiel. Il n'en demeure pas moins que ces réflexions restent la première marche d'une politique plus globale, de la nécessaire mise en place d'une **gouvernance alimentaire régionale**.

C'est dans cet esprit que se déclinent les pistes proposées ci-après en trois grandes orientations :

- I. Agir sur chacun des maillons du système alimentaire
- II. Structurer les filières
- III. Viser une gouvernance alimentaire régionale

Chaque orientation se décline en propositions, elles-mêmes déclinées en actions.

Ces actions sont le fruit d'un travail de plusieurs années de réflexions menées par l'IAU îdF à la demande de la DRIA AF et de la Région en collaboration avec ces deux partenaires ainsi que le Cervia, les chambres d'agriculture, l'Inra, l'Aria, le GAB Île-de-France. Pendant ces années de nombreux travaux se sont tenus et plusieurs documents de référence ont été élaborés : Sdrif, Prad, Stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité, Programme de développement rural régional (PDR 2014-2020 – élaboré par les Régions devenues autorités de gestion des fonds européens)... L'IAU îdF a contribué à la plupart d'entre eux et suivi les avancées proposées. Aussi, les actions proposées ici regroupent des propositions faites dans ces documents que l'IAU îdF a jugées pertinentes de poursuivre, de soutenir et des réflexions spécifiques à l'étude conduite. Elles s'inspirent également d'actions mises en place dans d'autres régions françaises, novatrices en matière de gouvernance alimentaire, notamment le Nord Pas-de-Calais.

# I. Agir sur chacun des maillons du système alimentaire

Le système alimentaire francilien doit relever le défi d’approvisionner quotidiennement et durablement la région capitale. Il faut viser la robustesse des filières alimentaires. Cela implique une solidarité entre territoires ruraux et territoires urbains tout en pesant le moins possible, en ressources et en rejets, sur les régions alentour et en étant le moins tributaire possible de l’économie mondiale. Développer les filières courtes de proximité peut contribuer à la réponse.

Pour ce faire, chaque maillon du système alimentaire doit être soutenu : production, transformation, distribution et logistique. En effet, ce système est aujourd’hui déséquilibré avec des maillons interdépendants qui font peu ou plus filière. L’amont est peu représenté : peu d’agriculteurs et d’industries de première transformation. À contrario, l’aval est très représenté avec beaucoup de lieux de consommation : restaurants, commerces alimentaires... en lien avec la taille et les spécificités du bassin de consommation. Les liens entre ces maillons se sont distendus, les échanges étant avant tout basés sur des logiques économiques qui paradoxalement dépendent souvent peu de la proximité. L’importance du marché international de Rungis dans le fonctionnement du système alimentaire francilien est également à souligner. Importance à relativiser toutefois dans la valorisation des productions franciliennes : un carreau des producteurs a été inauguré en 2004 mais il serait nécessaire de le redynamiser et de lui donner une dimension accrue dans l’approvisionnement régional. Une étude devant aboutir à des préconisations opérationnelles a été menée en ce sens en 2015.

## OBJECTIFS

Pour donner plus de place aux filières courtes au sein du système alimentaire francilien, il convient de conforter, de soutenir chaque maillon, aux premiers rangs desquels l’agriculture et la transformation, en particulier la première transformation. Les autres maillons doivent également être pris en compte. L’organisation actuelle de la distribution et de la logistique est parfois antinomique avec le concept de filières de proximité : prédominance de la grande distribution et des achats groupés au meilleur coût, logistique optimisée par la massification et la distance, problème de déconnexion entre la zone de production rurale et la zone de consommation au cœur de l’agglomération... Des pistes sont à développer pour que ces maillons participent au développement des filières courtes de proximité.

Les actions proposées visent à :

- maintenir les activités agricoles, agroalimentaires et artisanales, préserver/développer l’emploi et améliorer l’attractivité des métiers ;
- garantir l’autonomie d’action des différents acteurs économiques ;
- garantir des rémunérations justes sans trop peser sur le coût de l’alimentation ;
- encourager la diversité dans les modes de production, de transformation et de distribution ;
- approfondir les pistes logistiques pour un approvisionnement durable (économiquement, socialement et environnementalement) des produits franciliens aux consommateurs franciliens ;
- intégrer les besoins et contraintes des filières alimentaires de proximité dans la planification et les projets d’aménagement (préservation des terres agricoles, préservation/développement d’outils de première transformation...).

Ces actions sont déclinées et détaillées par maillon :

- Production ;
- Transformation ;
- Distribution ;
- Transport et logistique.

La spécificité des filières courtes de proximité est que les agriculteurs, en plus de leur rôle premier de production, peuvent assurer tout ou partie des autres maillons aux côtés d'acteurs classiques du système alimentaire : transformateurs, distributeurs, commerçants, restaurateurs, transporteurs et logisticiens...

Les propositions s'adressent donc pour chaque maillon à tous les acteurs susceptibles d'agir en faveur des filières courtes de proximité au sein de ce maillon : les agriculteurs, bien sûr, mais aussi les acteurs plus classiques du système alimentaire.

Les filières de production plus particulièrement étudiées dans cette étude : blé, légumes, fruits, viande et lait font l'objet de préconisations particulières quand cela paraît pertinent.

## PRODUCTION

### Constat

L'Île-de-France est une grande région agricole, au potentiel agronomique exceptionnel. Elle comprend des cultures alimentaires aux premiers rangs desquelles le blé mais aussi l'orge, le colza, la betterave sucrière. Sont également présentes les cultures légumières, fruitières, et dans une moindre mesure l'élevage, pour la viande et les produits laitiers.

Toutefois, les 5 000 exploitations ne peuvent et ne pourront pas répondre aux besoins alimentaires de 12 millions de consommateurs. La production francilienne contribue faiblement à l'approvisionnement alimentaire des Franciliens dans des proportions variables selon les productions. 800 exploitations pratiquent des circuits courts, et ce, le plus souvent en complément de circuits longs.

Les grandes cultures jouent un rôle de premier ordre, souvent négligé (blé pour le pain, orge pour la bière, colza pour l'huile...). La prédominance du blé dans les productions franciliennes fait que, malgré les mélanges de farines inhérents à l'art de la meunerie, l'utilisation de blé local est une évidence mais peu affichée en tant que telle. Le développement de filières pain locales est davantage à valoriser comme porteur de lien entre territoire et alimentation à destination des consommateurs que comme levier économique pour les agriculteurs. Par contre, d'autres filières locales de grandes cultures, déjà présentes en Île-de-France, pourraient se développer, comme l'orge brassicole à l'instar d'autres régions françaises ou pays qui voient augmenter le nombre de microbrasseries depuis plusieurs années. De plus, il est à noter que les exploitations pratiquant le plus les circuits courts sont majoritairement des exploitations à dominante grandes cultures (commercialisant ainsi du blé par exemple ou ayant développé un atelier de légumes ou d'élevage à côté de leur production principale). Elles constituent donc un levier au développement des filières courtes.

Certaines filières, maraîchage et surtout arboriculture et élevage, connaissent de grandes difficultés. Les filières courtes présentent des opportunités pour les agriculteurs (réduction du nombre d'intermédiaires, valeur ajoutée par la transformation et le service). La (re)structuration de ces filières nécessite que le soutien et l'accompagnement publics engagés se poursuivent. Elles ont un rôle déterminant pour les filières courtes de proximité.

L'approvisionnement en produits locaux existe, surtout en légumes, produits les plus vendus en circuits courts. Toutefois, des freins demeurent : insuffisance de l'offre (volumes et diversité), faible part de produits transformés (facteur gênant pour certains circuits de distribution), méconnaissance de l'offre. La qualité et l'ultra-fraîcheur sont les atouts franciliens à privilégier et valoriser. La valorisation des produits franciliens (Identifiant 'Saveurs Paris Île-de-France' et actions de promotion du Cervia, démarches des chambres d'agriculture), la création d'outils de transformation (légumerie bio de Flins), la plateforme logistique et de commercialisation « Fermes bio d'Île-de-France »... sont autant de démarches et de projets impulsant une dynamique sur laquelle s'appuyer pour démultiplier le nombre d'initiatives et tendre vers un effet structurant à l'échelle régionale.

Pour l'élevage allaitant, le développement de filières courtes de proximité paraît difficile bien que la demande de viande en caissettes augmente. Cela résiderait en une rapide et importante structuration de la filière viande (notamment pour l'abattage et la découpe). La création de la démarche « Porc Francilien » montre que cela est possible. Les petits abattages ou tueries à la ferme de volailles semblent également un levier possible même si la réglementation est de plus en plus contraignante et les outils difficiles à rentabiliser. Une des solutions serait l'augmentation des volumes ou la transformation des produits (conserves...) mais cela demande des compétences et des investissements supplémentaires.

Pour la filière lait, les perspectives de la filière régionale sont fortement liées à la fin programmée des quotas laitiers en 2015. La seule piste de filière courte de proximité semble être la transformation fermière, là encore très contrainte par le renforcement de la normalisation et de la réglementation et la fragilisation des producteurs hors circuits directs.

Il est enfin à noter que la majorité des produits biologiques franciliens sont commercialisés en filières courtes de proximité (près de 90 % du volume produit en maraîchage bio en Île-de-France est commercialisé en vente directe : Amap et autres paniers, vente à la ferme et marchés). Soutenir le développement du Bio joue aussi comme levier sur le développement des FCP.

Il faut de plus garder à l'esprit que l'agriculture francilienne évolue dans un contexte très particulier : elle bénéficie d'un bassin de consommateurs immense. Ainsi, historiquement, il a été relativement facile aux agriculteurs de trouver des débouchés. Ceci n'a pas favorisé les démarches collectives et rend aujourd'hui plus complexe la mutualisation et la structuration des filières. La contrepartie d'être une grande région urbaine est la forte urbanisation qui consomme, fragmente, déstructure les espaces agricoles. Les actions à mener intègrent donc les questions économiques, foncières, organisationnelles, logistiques spécifiques à la production et à la structuration de filières mais aussi les questions d'aménagement du territoire et de planification.

## Objectifs

Les mesures favorisant l'agriculture en général sont favorables aux filières courtes de proximité d'aujourd'hui et de demain en préservant un terreau fertile à leur développement.

Ces mesures, essentielles - préservation et valorisation d'espaces agricoles fonctionnels, installation, sécurisation des revenus des agriculteurs- largement développées dans les documents régionaux de référence (Prad, Stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité en Île-de-France, PDR 2014-2020...) ne sont pas reprises ici de manière exhaustive. Seules celles pouvant plus spécifiquement s'appliquer aux filières courtes de proximité figurent.

Inversement, inciter, soutenir les filières courtes de proximité contribue à la diversité, à la qualité, en un mot à la robustesse de l'agriculture francilienne.

Les actions proposées spécifiquement sur les FCP visent à :

- Développer l'offre : volumes et régularité des produits, diversification de l'offre sont nécessaires pour faire filière. Les outils de transformation ont besoin de grandes quantités pour être rentables (abattoirs, laiteries, conserveries...). Certains débouchés positionnés sur un marché de masse (restauration collective, grande distribution...) nécessitent eux aussi volumes et régularité.
- Cela implique d'inciter de nouveaux agriculteurs à se lancer dans ce mode de commercialisation, de sécuriser et développer les structures existantes, de s'assurer de la viabilité et de la pérennité des exploitations, de favoriser et soutenir l'innovation.
- Privilégier la qualité des produits (fraîcheur, qualité gustative et environnementale...) : un avantage comparatif face à la concurrence des autres régions ou pays.
- Valoriser les productions existantes encore trop peu connues en soutenant les dispositifs existants (marque régionale...) et en mettant en place d'autres actions.



## Propositions

P1 : Soutenir l'installation et la diversification en FCP

P2 : Soutenir financièrement les projets

P3 : Mutualiser les fonctions supports de la production

P4 : Communiquer sur les produits

## TRANSFORMATION

### Constat

L'échelon de la transformation est un maillon essentiel du système alimentaire francilien. Divers acteurs interviennent à cette étape : les agriculteurs qui pratiquent une première transformation de leurs produits, les industriels de l'agroalimentaire au sein d'entreprises de tailles variées, les grossistes qui introduisent de plus en plus souvent cette activité à leur cœur de métier. L'hétérogénéité de ces entités et l'absence de source statistique unique font que ce maillon est assez mal connu. L'identification des transformateurs franciliens a fait l'objet dans le cadre de cette étude d'un premier recensement qui mérite d'être complété et approfondi pour mieux connaître l'ensemble des filières et les niveaux de transformation pratiqués.

L'activité de transformation concerne encore peu d'exploitations agricoles : en 2010, seulement 16 % des exploitations agricoles qui se sont diversifiées pratiquent une activité de transformation de leurs produits. Ces activités correspondent le plus souvent à des petites transformations sur place de produits de la ferme (confiture, petits abattages, miel, cidre, produits laitiers, moutarde, bières...).

Les industries agro-alimentaires (IAA) constituent un secteur industriel encore important en Île-de-France avec trois secteurs majeurs, la boulangerie/pâtisserie industrielle/fabrication de pâtes, la fabrication de boissons, et la transformation/conservation et préparation de viande. L'évolution à la baisse des effectifs employés et du nombre d'établissements témoigne de la fragilité de ce secteur d'activité. Les coûts d'exploitation (foncier, immobilier, salaires, transport) sont plus élevés en Île-de-France qu'en province, ce qui pousse les entreprises à se délocaliser. La seconde et la troisième transformation sont prépondérantes. La première transformation est quant à elle peu développée et souvent déconnectée de la production francilienne. Le degré de transformation des produits et la structuration est variable selon les filières. On constate une bonne structuration dans la filière céréalière, faible pour la viande et le lait (peu de laiteries et d'abattoirs) ; pour les fruits et légumes, la vente de produits bruts est prépondérante et les produits sont peu transformés.

La petite taille des entreprises engendre un certain isolement des chefs d'entreprise et un déficit de moyens dans certaines fonctions clés : ressources humaines, innovation, export, logistique, commercialisation... L'approvisionnement en produits de proximité semble n'intéresser qu'un très petit nombre d'acteurs principalement à cause des difficultés d'approvisionnement. Les acteurs susceptibles d'être intéressés sont des unités de petite taille, IAA de taille artisanale (fromagerie, brasserie, boulangerie) et exploitations réalisant de la transformation à la ferme mais cela peut également concerner des entreprises de taille moyenne et un certain nombre de grossistes.

### Objectifs

Il s'agit de développer le recours aux produits franciliens par les différents acteurs économiques réalisant de la transformation, soutenir et développer l'activité de transformation en particulier la première. Cela passe par :

- L'appui à l'ensemble des acteurs s'approvisionnant en produits de proximité ;
- Le soutien aux agriculteurs souhaitant développer les activités de transformation à la ferme ;

- Une réflexion à mener sur le développement d'activités de première transformation en Île-de-France, plus à même de développer les circuits courts ;
- Le développement du recours aux productions locales par les industries agroalimentaires franciliennes.

## **Propositions**

P5 : Encourager les agriculteurs à développer les activités de transformation à la ferme

P6 : Soutenir la première transformation en encourageant la mutualisation et l'innovation

P7 : Soutenir et dynamiser les outils existants

P8 : Communiquer sur les filières de transformation

## **COMMERCIALISATION**

### **Constat**

Plusieurs spécificités du marché de consommation de l'Île-de-France sont favorables au développement des FCP : le pouvoir d'achat nettement supérieur d'une partie de la population, la surreprésentation de CSP+, une plus grande sensibilité de beaucoup de Franciliens à l'importance d'une alimentation variée et de qualité...

L'Île-de-France se caractérise par la multiplicité des canaux de distribution et l'importance de la consommation hors domicile, que ce soit en restaurants, en snacking ou en collectivités (RIE, cantines). La grande distribution est prépondérante, elle distribue environ les deux tiers des produits alimentaires. Les relations commerciales entre grande distribution d'une part, fournisseurs et producteurs, d'autre part, sont déséquilibrées. Les débouchés traditionnels (commerces alimentaires indépendants, marchés) arrivent à se maintenir mais difficilement. Malgré l'apparition et le développement des Drives, internet joue un rôle mineur dans la distribution de produits alimentaires. Un commerce alimentaire de niche se développe.

Les modes de commercialisation des produits agricoles pratiqués par les agriculteurs franciliens sont en complet décalage avec les lieux d'approvisionnement observés pour l'ensemble des produits alimentaires. En effet, la très grande majorité des exploitants vend directement à la ferme, les marchés arrivant en seconde place. Les autres modes de commercialisation comme la vente en paniers, en grandes et moyennes surfaces ou bien la restauration collective ou commerciale sont marginaux. Il manque toutefois des éléments de quantification permettant une comparaison des volumes.

Enfin, le Min de Rungis joue un rôle majeur dans l'approvisionnement de l'Île-de-France en produits alimentaires. Le carreau des producteurs est à redynamiser. La perspective de renouvellement de la concession de la Semmaris avec le risque d'une poursuite du désengagement de l'État au profit du privé constitue un enjeu majeur pour l'avenir du Min en lien avec les enjeux fonciers et immobiliers au cœur de cette question.

### **Objectifs**

Il s'agit de faciliter et développer la présence de produits franciliens dans tous les types de lieux d'approvisionnement après identification des points de blocage. Dans ce but, il faut :

P9 : Conforter le Min dans sa fonction d'approvisionnement en produits franciliens

P10 : Maintenir et développer les marchés forains et renforcer la place des producteurs-vendeurs

P11 : Développer la vente à la ferme et la vente en paniers

P12 : Accompagner producteurs et transformateurs pour identifier de nouveaux débouchés et négocier avec la grande distribution

P13 : Faciliter l'accès des producteurs à la restauration collective

P14 : Développer les débouchés dans la restauration commerciale

P15 : Promouvoir une distribution solidaire

## **TRANSPORT et LOGISTIQUE**

### **Constat**

L'approvisionnement de l'Île-de-France en produits alimentaires repose pour une faible part sur la région et majoritairement sur les autres régions françaises, l'Europe et le monde<sup>1</sup>. L'épicerie, les fruits et légumes, les produits carnés sont les principaux flux en valeur importés en Île-de-France, les trois quarts des importations venant d'Europe et principalement du Benelux. La relative proximité géographique des importations explique la part dominante de la route, avec parallèlement une organisation du transport ferroviaire difficilement compatible avec le schéma logistique de la distribution alimentaire. À l'intérieur de la France, les flux d'importation proviennent à 70 % du Bassin parisien (Picardie, Centre) et concernent majoritairement les fruits et légumes.

Les producteurs franciliens ont un schéma d'approvisionnement différent selon l'organisation des marchés qu'ils desservent : soit ils livrent directement au point de distribution, soit les produits transitent par une ou des plateformes logistiques.

Pour le producteur francilien, on notera trois types de contraintes :

- les contraintes techniques : éloignement et accessibilité du lieu de production et nature du produit à distribuer (frais, fragile), normes sanitaires ;
- les contraintes économiques : absence d'offre de transport adaptée à de petits volumes qui sont produits dans des lieux dispersés. Le coût du transport, négligeable pour de grandes quantités et sur de grandes distances devient important voire rédhibitoire pour de petites quantités et sur de courtes distances ;
- les contraintes organisationnelles découlant du choix du client : livraison en direct, vers une plate-forme, à des horaires impliquant de circuler aux heures de pointe.

La configuration de l'agglomération (taille, densité, trafic) complexifie encore l'organisation. En zone dense, le foncier et l'immobilier sont rares et chers d'où une raréfaction des espaces de stockage et des difficultés de stationnement lors des livraisons.

Deux possibilités s'offrent aux producteurs :

- réaliser le transport lui-même ce qui implique l'achat d'un véhicule et du temps à consacrer au transport, sachant que le producteur ne se rémunérera pas ou peu pour ce service ;
- faire appel à un transporteur ou s'organiser entre agriculteurs : l'offre de services est peu développée, renchérissant le coût.

---

1 - La quantification des flux de marchandises est complexe dans la mesure où les sources et les unités de mesure sont différentes selon que l'on mesure les flux internationaux ou nationaux. Par ailleurs les statistiques disponibles ne prennent pas en compte les flux de moins de 3,5 tonnes, ce qui minimise les flux générés par les FCP.

## **Objectifs**

L'optimisation du transport et de la logistique est un enjeu important pour le développement des FCP. Elle doit permettre aux agriculteurs de distribuer leurs produits de manière fiable à un coût économique et selon une organisation compatible avec leur activité. Pour ce faire, un maillage d'outils et de services allant des producteurs aux consommateurs doit être mis en place. Ils visent à :

- organiser le réseau d'acteurs ;
- professionnaliser le système logistique et transport des acteurs des FCP notamment par la massification ;
- mettre en place des actions globales visant à fluidifier le trafic et faciliter les livraisons (espaces de livraisons, espaces tampons).

## **Propositions**

P16 : Organiser, structurer le réseau d'acteurs économiques et institutionnels

P17 : Former, accompagner les exploitants par du conseil

P18 : Faire connaître, communiquer

P19 : Fluidifier le trafic, faciliter le transport

P20 : Promouvoir la mutualisation de services et d'espaces

P21 : Soutenir l'innovation technologique (physique et virtuelle)



## II. Structurer les filières

Au sein du système alimentaire francilien, il y a peu de liens entre les maillons, qui ne font pas ou plus filières. Les consommateurs attirés par les circuits courts et les produits de proximité sont de plus en plus nombreux mais l'offre, peu abondante et peu structurée, ne répond que très partiellement à la demande, qui elle-même peut être très volatile. La transformation et la distribution sont déconnectées des productions locales. Les logiques sont avant tout économiques, peu basées sur la proximité.

Si les filières courtes de proximité restent marginales quant à l'approvisionnement régional, elles sont cependant porteuses de valeurs, d'innovation, de nouveaux modes de faire et de penser le système alimentaire. Du champ à l'assiette, une vingtaine de modes de commercialisation coexistent.

Le premier maillon, celui de la production, est toujours assuré par des agriculteurs, les suivants sont pris en charge :

- soit par ces mêmes agriculteurs : on parle alors d'agriculteurs « multifonctions » ;
- soit par des intermédiaires de services, qui prennent en charge le regroupement physique et/ou virtuel de l'offre, le transport, la distribution... (Plateforme Ferme bio Île-de-France ou des acteurs extérieurs au monde agricole : la Ruche qui dit oui, Drive des champs, Marché sur l'eau...);
- soit par une succession d'acteurs privés indépendants assurant la transformation, le transport, la distribution jusqu'aux consommateurs.

Les filières mises en place relèvent de stratégies différentes. Sont ainsi regroupés sous le vocable « filières courtes de proximité » des modes de commercialisation très différents correspondant à plusieurs marchés :

- **les marchés de niches, qui comprennent :**
  - les systèmes de paniers et précommandes avec livraison : permettant l'anticipation de la production et des commandes et le préfinancement d'une partie des charges de production ;
  - la vente sur l'exploitation (magasin, cueillette,...) qui ne nécessite ni transport ni d'intermédiaire.
- **les marchés de masse, qui comprennent :**
  - la vente à la restauration collective et à la grande distribution qui demandent du volume et de la régularité et imposent des prix bas.
- **les marchés intermédiaires, qui comprennent :**
  - la vente de type marché qui demande du temps de présence et une fibre commerciale, mais permet d'écouler du volume à bon prix ;
  - la vente à des commerces ou à des restaurants qui demandent de la qualité et la régularité des produits.

Les caractéristiques et les enjeux sont donc très différents pour ces modes de commercialisation et les voies de structuration sont à penser et à adapter en conséquence. La difficulté est de les soutenir, de les aider à se développer (volumes, diversité) pour mieux répondre à la demande tout en gardant la philosophie initiale des filières courtes (lien entre le producteur et le consommateur, valeur ajoutée conservée par le producteur...).

## **OBJECTIFS**

L'objectif est de permettre une meilleure structuration des filières, en accompagnant les acteurs, en renforçant les actions collectives par maillon, en promouvant les échanges, le partenariat et la création de réseaux. Institutionnels et acteurs privés ont un rôle à jouer.

L'action publique doit, soutenir les acteurs qui rencontrent le plus de difficultés, accompagner les démarches collectives, aider à la structuration horizontale et verticale avec, à l'esprit, la viabilité et la durabilité des filières : économique (optimisation économique, meilleur partage de la valeur ajoutée au sein de la chaîne alimentaire permettant à chaque acteur de vivre correctement de son travail...), sociale (échanges de pratiques, valorisation des produits, meilleure utilisation de la main d'œuvre...) et environnementale (organisation logistique plus efficiente...).

Les actions s'orientent en 3 axes :

- ACCOMPAGNER les filières alimentaires
- STRUCTURER HORIZONTALEMENT : MUTUALISER
- STRUCTURER VERTICALEMENT

## **ACCOMPAGNER les filières alimentaires**

### **Constat**

Les filières courtes de proximité regroupent des modes de commercialisation très divers. Elles font appel à une multiplicité de connaissances et de compétences.

Elles nécessitent par conséquent un accompagnement adapté et multithématique.

L'agriculteur rencontre parfois des difficultés en élargissant son activité à d'autres maillons : diversification, augmentation et régularité des productions, gestion de nouvelles activités, installation de structures de stockage et d'accueil du public selon des normes spécifiques...

L'intermédiaire de service prenant en charge une partie des maillons peut être soumis aux mêmes problématiques.

Les acteurs de la transformation, de la distribution, des transports et de la logistique, qui souhaitent promouvoir les produits franciliens ont souvent du mal à identifier l'offre et à savoir comment s'en saisir.

Tous les acteurs ont, de plus, besoin d'être soutenus dans la valorisation des produits franciliens, dans la promotion de la qualité et de l'innovation comme levier de développement de filières courtes de proximité.

### **Objectifs**

Il s'agit de construire et soutenir une politique souple et adaptée de conseil et d'animation, de formation, d'aide à l'innovation.

#### **En termes de conseil :**

Il s'agit d'élaborer une gamme de services/conseils personnalisables sur les aspects juridiques, financiers, méthodologiques, gestion... ce, dans la durée, permettant d'accompagner le demandeur dans ses démarches afin de lui apporter efficacité et gain de temps, pour le rendre plus opérationnel.

#### **En termes de formation :**

Il s'agit de développer (concevoir et financer) et rendre accessible une offre de formations diversifiées et adaptées pour :

- améliorer ou développer les compétences (production, diversification, gestion d'entreprise, transformation, commercialisation, communication, marketing, management, nouvelles technologies...);
- mieux appréhender l'évolution de la demande et la manière d'y répondre, notamment en termes de volumes, de qualité, de « juste » prix ;
- faciliter le passage en FCP et les adaptations nécessaires en réponse aux nouvelles réglementations, aux évolutions de la demande...).

#### **En termes d'innovation et de promotion de la qualité :**

Il s'agit de :

- soutenir la qualité et l'innovation ;
- diffuser et rendre appropriables et transposables les innovations qui contribuent à la qualité et la fiabilité des FCP ;
- mettre en place des dispositifs de partage de l'innovation.

#### **Propositions**

P22 : Conseiller

P23 : Développer l'offre de formation

P24 : promouvoir/soutenir la recherche, la qualité, l'innovation

## **STRUCTURER HORIZONTALEMENT : MUTUALISER**

### **Constat**

La mutualisation entre agriculteurs, entre IAA, entre acteurs du système alimentaire n'est pas ancrée dans les pratiques franciliennes. Les spécificités agronomiques de l'Île-de-France et la taille du bassin de consommation ont conduit à des pratiques plutôt individuelles dans un esprit d'indépendance, voire de concurrence, plutôt que de mutualisation. La prédominance des grandes cultures incite peu au travail en commun. La présence d'un large bassin de consommateurs et de débouchés divers et faciles n'a pas incité au développement de stratégies collectives. Pour les IAA, là encore peu de mutualisation : en dehors des sièges et de quelques très grosses structures, les entreprises sont majoritairement de petite taille, éclatées sur le territoire avec peu ou pas de relation entre elles. De même pour la distribution, les commerçants, la grande distribution sont peu enclins à mettre en commun, à partager.

Pour autant, les pratiques commencent à évoluer. Bien que marginales dans le système, des initiatives émergent. Les agriculteurs bio, en particulier, ont mis en place une structure innovante et efficace de mutualisation de l'offre ainsi qu'un regroupement des commandes (Fermes Bio d'Île-de-France) et des systèmes de couveuses pour accompagner et former les nouveaux agriculteurs. Les chambres d'agriculture portent, quant à elles, le modèle de Drive fermier.

Les consommateurs sont également en demande de systèmes plus mutualisés, plus responsables, plus durables. Des pratiques de consommation participative émergent et font peu à peu évoluer les mentalités.

### **Objectifs**

Le développement des filières courtes de proximité passe par un nécessaire développement de la mutualisation pour :

- mieux organiser et valoriser les produits (volumes, régularité), condition nécessaire pour certains débouchés (IAA, restauration collective, grande distribution,...) ;
- assurer une plus grande durabilité économique, sociale et environnementale des filières.



La mutualisation concerne la mise en commun de moyens, de compétences et/ou de personnels pour les maillons clés du système alimentaire (moyens de production, équipements de transformation, regroupement de l'offre, gestion des commandes, transport, distribution) et aussi pour les fonctions supports (informatique, comptabilité, facturation, marketing, communication).

La mutualisation au sein de chaque maillon est une action forte de la structuration des filières, corollaire de la structuration verticale, qui, elle, met du lien entre les maillons. Le principe est rappelé dans cette partie concernant la structuration des filières, les actions sont énoncées maillon par maillon.

## Propositions

P25 : Inciter à la mutualisation

## STRUCTURER VERTICALEMENT

### Constat

Dans les filières courtes de proximité, trois cas sont à distinguer :

- **Les agriculteurs « multifonctions »** qui intègrent tout ou partie des différents maillons de la production à la commercialisation. La vente directe concerne la majorité des circuits courts.
- **Des intermédiaires de services**, qui prennent en charge une partie des maillons avec l'objectif de mettre en lien les productions et les consommateurs franciliens (GAB Île-de-France et plateforme Fermes bio d'Île-de-France ou des acteurs extérieurs au monde agricole : la Ruche qui dit Oui, Drive des champs, Marché sur l'eau,...).
- **Une succession d'acteurs indépendants** (transformateurs, transporteurs, distributeurs) entre le producteur et le consommateur qui font parvenir des productions franciliennes aux consommateurs franciliens sans en faire une activité spécifique. Une partie des circuits courts font déjà appel à un intermédiaire et les circuits courts ne concernent eux-mêmes qu'une partie des filières courtes de proximité. Le constat est donc que les filières courtes de proximité sont, d'ores et déjà pour certaines, multi-acteurs.

La structuration consiste à mettre du lien entre ces acteurs, par l'interconnaissance mutuelle de l'offre, de débouchés, des modes de faire par la mise en relation des différents maillons, soit par un même acteur (agriculteurs multifonctions, intermédiaires de services), soit par différents acteurs qui travaillent ensemble et font filière.

La répartition des fonctions est parfois à repenser. Dans le cas de l'agriculteur « multifonction », tous les maillons sont concentrés entre les mains de l'agriculteur. Il doit donc exercer plusieurs métiers en un, ce qui requiert du temps et des compétences diverses. Opter pour la vente directe est une vraie question d'affinité, de compétences, de disponibilité de la main-d'œuvre et de répartition du temps. La professionnalisation de certains maillons, en particulier la commercialisation et le transport, donne plus de temps à l'agriculteur pour sa fonction première de production.

### Objectifs

Il s'agit :

- créer de nouveaux liens entre l'amont et l'aval et avec le consommateur final ;
- de mieux structurer les relations entre les différents maillons, du champ à l'assiette. Des filières structurées permettent d'augmenter les volumes, de gagner en régularité, d'assurer ainsi des débouchés pérennes. La structuration est un levier pour le développement des filières courtes de proximité, gage d'efficacité et de durabilité.

Les acteurs privés ainsi que les institutionnels ont un rôle à jouer.

- Les acteurs privés sont partie prenante de cette structuration, en introduisant des produits locaux à leur échelle et en construisant des liens d'approvisionnement/débouchés avec les autres maillons ;
- Les acteurs publics doivent se porter garants de la cohérence d'ensemble, de l'efficacité et de la durabilité. Pour ce faire, ils doivent accompagner les acteurs les plus fragiles, en particulier les agriculteurs multifonctions, soutenir l'innovation, l'expérimentation et les démarches collectives, mettre du lien entre les acteurs en développant l'interconnaissance, en clarifiant et régulant les jeux d'acteurs, en animant et organisant des rencontres.

## **Propositions**

P26 : Suivre et conforter l'agriculteur multifonction

P27 : Soutenir les intermédiaires de services, les acteurs prenant en charge la structuration de FCP

P28 : Structurer les relations entre les différents acteurs



### III. Viser une gouvernance alimentaire régionale

L'alimentation et les filières courtes de proximité sont omniprésentes dans les médias, les colloques, les thématiques de recherche, les études... Les politiques publiques, les élus s'intéressent de plus en plus à ces questions. De nombreuses démarches individuelles ou collectives existent aujourd'hui en Île-de-France et se développent mais elles ne sont pas encore réellement structurées. Ce foisonnement est favorable à l'innovation, à la liberté d'entreprendre, à l'émergence de nouveaux modèles. Toutefois, les acteurs du système alimentaire, aux premiers rangs desquels les agriculteurs et les consommateurs, sont en demande d'informations, de conseils, d'accompagnement.

En Île-de-France, l'offre en produits de proximité est bien inférieure à la demande, parce que la production est moindre par rapport à la taille du bassin de consommateurs mais aussi parce qu'elle est disparate et encore trop peu connue.

Les actions publiques émergent de toute part sans stratégie d'ensemble (études pour le développement des circuits courts au sein des intercommunalités, soutien à l'introduction de produits locaux dans les cantines scolaires, lutte contre le gaspillage alimentaire, conventions ville/chambre d'agriculture, plans alimentation durable,...).

Chaque niveau de collectivités (Région, Départements, intercommunalités et communes,...) est impliqué dans l'approvisionnement alimentaire. Ils sont directement en charge de la restauration collective pour leurs personnels et les établissements liés à leurs compétences (lycées pour la région, collèges pour les départements, écoles pour les communes...). Ils doivent par ailleurs prendre part, à leur niveau, à l'organisation économique, sociale et environnementale du système alimentaire francilien : ils sont un maillon du fonctionnement systémique régional et à ce titre, partenariats et échanges sont nécessaires pour assurer la cohérence d'ensemble, partager des objectifs et tirer des conséquences communes.

Cette cohérence globale ne peut se faire qu'à l'échelle régionale (en lien avec l'échelle suprarégionale). En effet, les spécificités territoriales nécessitent des coopérations entre territoires urbains et ruraux, le fonctionnement des filières alimentaires est au moins régional... même si la déclinaison concrète en termes d'équipements se traduit par des implantations locales.

La ville de Paris s'est d'ores et déjà lancée dans un plan alimentaire durable. Inciter par la loi d'avenir agricole qui promeut les projets alimentaires territoriaux, d'autres territoires s'y intéressent. À l'heure où une métropole du Grand Paris tente de se construire, il faudra réfléchir à la place donnée aux politiques agricoles et alimentaires et veiller à garantir à l'échelle métropolitaine, encore plus qu'aux autres, le fonctionnement systémique global dépassant largement les limites du cœur d'agglomération.

#### OBJECTIFS

Tout en respectant le principe de subsidiarité, il s'agit de rendre cohérentes et convergentes les politiques régionales, pour un bénéfice réciproque des acteurs des FCP et pour une action publique ciblée et efficace.

Cela implique un double enjeu :

- un enjeu de **connaissance** : mieux connaître et faire connaître les produits, les acteurs, les filières ;
- un enjeu de **gouvernance** : associer les acteurs privés, les institutionnels, la recherche... Mettre en réseaux les acteurs, bâtir ensemble des actions pertinentes et cohérentes à différentes échelles, accompagner les acteurs sans brider la liberté d'entreprendre.

Il revient à l'action publique régionale de porter ce travail pour garantir la sécurité, l'équité, la pérennité des actions mises en œuvre.

# CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE

## Constat

Les filières courtes de proximité regroupent une vingtaine de formes de distribution, en constante évolution, adaptation et innovation. Malgré l'intérêt croissant et les études qui se développent sur le sujet, les FCP restent un système complexe et mouvant qui nécessite d'approfondir sans cesse la connaissance, de tenir à jour les données et les nouveaux modes de faire, les projets en cours, les innovations tant sur les modes de distribution que sur les filières concernées, la durabilité des systèmes, les moyens logistiques à développer....

Le corollaire est le partage de connaissance : le faire connaître, la communication sur les produits, les acteurs, le fonctionnement des filières.

Le développement de la connaissance et de la communication est indispensable :

- **aux acteurs économiques** qui ont besoin de mieux connaître les acteurs, les enjeux, les marchés, d'avoir des références technico-économiques ;
- **aux consommateurs** qui sont aussi en demande d'informations sur les produits, les acteurs, les lieux de commercialisation mais aussi sur les modes de production, la traçabilité... ;
- **aux acteurs publics**, pour conduire des actions plus efficaces (mieux ciblées, hiérarchisées,...) et permettre un suivi et une évaluation des politiques publiques et les actions engagées.

Les FCP ne représentent qu'une partie du champ de connaissance à renforcer : c'est plus largement sur **l'alimentation durable** qu'il faut développer cette connaissance et la communication.

## Objectifs

Il s'agit :

- d'avoir une meilleure connaissance et un meilleur suivi des filières courtes de proximité ;
- de donner une visibilité aux acteurs économiques sur les opportunités du marché pour une valorisation francilienne des produits d'Île-de-France ;
- d'avoir un panel de références technico-économiques pour mieux orienter les agriculteurs ;
- de développer des outils pour mieux comprendre les modèles alimentaires, améliorer les synergies de recherche ;
- de promouvoir une mutualisation des données et des expériences entre organismes en charge de ces questions ;
- d'éduquer, d'informer et d'accompagner le consommateur.

## Propositions

P29 : Identifier et répartir les compétences, recenser les actions engagées

P30 : Approfondir la connaissance

P31 : Communiquer vers le grand public

P32 : Favoriser l'accessibilité des produits aux consommateurs

P33 : Mettre en place un observatoire des filières courtes de proximité voire de l'alimentation durable

# CONSTRUIRE LA GOUVERNANCE

## Constat

A l'instar de la ville de Paris et de certains arrondissements qui sont en train de mettre en œuvre leurs politiques alimentaires durables, les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre une gouvernance, qui sera fortement structurante pour les FCP.

La métropole du Grand Paris, qui essaie de se structurer, aurait aussi intérêt à se positionner pour garantir la sécurité alimentaire de sa population, gérer sa dépendance aux territoires alentour, ses ressources et rejets,...

Toutefois ces démarches ne doivent pas se faire en ordre dispersé et l'action publique régionale doit être garante de cohérence, d'efficacité et de durabilité.

La stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité fait un premier pas vers cette structuration. Le Sdrif a fait entrer le défi alimentaire comme un des enjeux de la planification régionale. Le Prad, le plan bio État/Région, le Pralim sont autant d'exercices qui montrent la nécessité d'agir au niveau régional et de structurer les actions.

## Objectifs

Organiser concrètement la gouvernance :

- au niveau du Conseil régional : mettre en place une équipe de travail sur l'alimentation durable ;
- au niveau des partenaires régionaux : institutionnels, acteurs économiques, acteurs de la recherche ;
- aux échelles infra et suprarégionales : dans les intercommunalités, les parcs naturels régionaux, les Conseils départementaux... et en lien avec le niveau suprarégional (Bassin parisien, France, Europe) ;
- au niveau des territoires de projet.

Travailler à la mise en réseau des acteurs :

- développer l'interconnaissance, échanger sur les contraintes, les enjeux de chacun pour mieux travailler ensemble ;
- développer des échanges, des rencontres, des partenariats ;
- mettre en place à court terme des actions représentant des opportunités communes à différents acteurs, donnant l'exemple et incitant à la réalisation de nouvelles actions.

En l'absence de gouvernance, il reviendra à la Région et à ses instances en partenariat avec l'État en région de mettre en place ces actions. Le Cervia, le réseau rural et périurbain régional, l'IAU îdF, la Cralim... peuvent participer à la mise en place de cette gouvernance.

## Propositions

P34 : Organiser la gouvernance à l'échelle régionale

P35 : Mettre en pratique aux échelles infrarégionales : inciter les collectivités, montrer l'exemple

P36 : Elargir la réflexion et l'action à un niveau suprarégional

## Conditions de mise en œuvre : des actions et une gouvernance garantes de la durabilité des filières

Les actions proposés ici et la mise en place d'une gouvernance régionale doivent se faire en étant vigilant et garant de la durabilité économique, sociale et environnementale des filières.

- **La durabilité économique**

La viabilité et la pérennité économique sont des critères primordiaux pour les agriculteurs, les intermédiaires de services et les autres acteurs économiques du système alimentaire. Les filières courtes de proximité participent au maintien et à la création d'emplois non délocalisables, à l'animation et à l'attractivité des territoires avec un impact plus large que les emplois directs.

Les filières courtes de proximité ont aussi comme fondement un meilleur partage de la valeur ajoutée au sein de la chaîne alimentaire, avec l'idée, à construire, d'un juste prix des produits alimentaires, qui permette à chaque acteur de vivre de son travail tout en proposant une offre accessible à tous les consommateurs.

Toutefois, ce sont des systèmes parfois complexes à mettre en place, lourds à porter pour un seul acteur, pour lesquels la rentabilité n'est pas toujours immédiate et garantie.

Il faut veiller à la rentabilité des FCP, à leur viabilité et à leur autonomie financière : orienter les acteurs, les accompagner et les soutenir dans des activités viables et autonomes.

- **La durabilité sociale :**

La durabilité sociale est indispensable pour se développer et durer.

Les filières courtes de proximité apportent du lien entre les acteurs, une ouverture et une reconnaissance sociales. Elles participent à tisser des liens villes-campagnes, à (re)donner du sens à l'alimentation et aux espaces agricoles producteurs. Elles participent aux réflexions sur les nouveaux modes de produire, de consommer.

Toutefois, elles concentrent les différents maillons entre les mains des mêmes acteurs, ce qui nécessite envie et engagement, ce qui requiert temps et compétences.

Il faut donc veiller à la durabilité sociale en accompagnant les acteurs, en favorisant les démarches collectives, la mutualisation voire la délégation de certaines tâches pour mieux planifier et répartir la main d'œuvre et le temps passé.

- **La durabilité environnementale :** caution et impératif pour des filières vertueuses,

Les filières courtes de proximité mettent en lien producteurs et consommateurs géographiquement proches, ce qui limite les transports, garantit la fraîcheur des produits, permet aussi parfois un regard sur les modes de production. Pour certaines FCP, notamment les paniers, les cultures sont plus diversifiées entraînant une diversité culturelle. Elles participent au maintien et à la valorisation des espaces agricoles, supports de fonctions écologiques, de paysage, biodiversité...

Toutefois, les effets en termes de bilan énergétique, de gaz à effet de serre, plus globalement d'impact sur le climat sont à prendre avec précaution. L'analyse s'avère complexe et doit intégrer non seulement les moyens de transport utilisés (moins optimisés que pour les circuits longs), mais aussi les modes de production... Les bilans peuvent s'avérer moins positifs qu'attendus...

Il faut donc veiller à la durabilité environnementale en privilégiant des modes vertueux de production, de transformation, de distribution, de transport.

Les filières courtes de proximité participent à la construction d'un système alimentaire plus durable. Elles interrogent l'approvisionnement alimentaire et la robustesse des espaces et des activités agricoles et agroalimentaires. Elles abordent des sujets transversaux et complexes et sont le premier pas vers la mise en place d'une gouvernance alimentaire régionale.

## **Tableau des 36 propositions et 100 actions**

Les propositions sont listées de P1 à P36.

Les actions sont listées de A1 à A100.

Les actions prioritaires sont indiquées en rouge. Exemple : **A1**

Des expériences particulièrement innovantes ou intéressantes en Île-de-France ou en Province ont été mises en avant sous l'intitulé *Vu ici et ailleurs*.





## AGIR SUR CHACUN DES MAILLONS

PRODUCTION

### P1 : Soutenir l'installation et la diversification en FCP

**A1** Prioriser l'installation d'exploitations économiquement viables ayant des projets de commercialisation en FCP (grâce à des acteurs comme Terres de liens...).

**A2** Soutenir la création de pôles agricoles, favorisant en particulier le développement de productions maraîchères, respectueuses de l'environnement (demande du CPER, réflexions de la SAFER engagées sur le sujet). Une réflexion pourrait être engagée sur la création de pôles par la ville de Paris, la future métropole du Grand Paris ou la Région pour contribuer à l'approvisionnement du cœur d'agglomération sur des terres (hors agglomération) appartenant ou gérer par ces instances ou en contractualisant avec des territoires, en partenariat avec la profession agricole et les collectivités locales. Réfléchir aux possibilités d'acquisition de terres dans cet objectif.  
*Vu ici et ailleurs : Pôle maraîcher de Wavrin (59).*

**A3** Promouvoir le tutorat des futurs installés par des agriculteurs confirmés (couveuses...) pour aider à l'installation en bio, en filières spécialisées, avec des projets de vente directe (soutien à la planification des productions, à la gestion et préparation des commandes, ...).

#### A4 Cibler des aides par filière

##### Pour les grandes cultures :

- inciter à la diversification des grandes cultures (vers des ateliers légumes, élevage...);
- inciter les exploitations de grandes cultures à diversifier leurs productions vers des cultures ayant des débouchés potentiels en FCP (orge pour la bière par exemple).

→ Appui à structuration professionnelle, facilitant les opérations de promotion (communication) et d'identification des produits.

→ Appui à la formation et à l'investissement.

→ Appui concret à la commercialisation (prospection).

##### Pour les cultures spécialisées :

- soutenir l'installation, le développement des exploitations spécialisées, la structuration des filières : maraîchage, cultures légumières, arboriculture (installation, soutien aux investissements... (Cf. PRAD p.126 et aides de la Région - PRIMVAIR).

##### Pour l'élevage :

- soutenir l'installation, le développement des exploitations d'élevage, la structuration des filières (viande et produits laitiers). (Cf. PRAD p.125 et aides de la Région (PRIMVAIR, PASS Filière Elevage).

**A5** Soutenir l'installation et le développement du bio. Se conférer au Plan bio.

#### A6 Soutenir le développement de la production répondant aux différents débouchés des FCP :

- Marché de masse : favoriser le développement de nouveaux débouchés générant du volume (restauration collective, grande distribution), faire connaître les produits, travailler sur les valeurs d'estime pour ne pas dévaloriser l'image des produits franciliens.

- Marché de niches: favoriser le développement de nouveaux débouchés générant de la qualité ou du service (paniers, restauration haut de gamme, commerces spécialisés, ...), travailler la qualité et les valeurs d'estime, augmenter la durabilité de ces systèmes (mutualiser, introduire des intermédiaires si nécessaire...).

- Marchés intermédiaires : favoriser le développement de nouveaux débouchés tels que les marchés, les petits commerces, la restauration commerciale..., augmenter l'offre en quantité, qualité et diversité, travailler les valeurs d'estime.

**A7** Aider les exploitants en FCP dans la mise aux normes sanitaires des installations et plus généralement par un accompagnement réglementaire et technique.

### P2 : Soutenir financièrement les projets

**A8** Bonifier les aides à l'installation pour les projets qui prévoient de commercialiser en FCP (mesure prévue dans la nouvelle à la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) - critère Valeur ajoutée) et étudier la possibilité d'une aide pour les nouveaux installés non éligibles à la DJA.

**A9** Accompagner financièrement les investissements productifs dans les exploitations : outil de production et investissements propres aux activités de transformation et de commercialisation (PRIMVAIR, DIVAIR).

**A10** Déployer de nouveaux outils financiers en complément des subventions (avances de trésorerie remboursables, garanties d'emprunt...), pour favoriser les projets d'installation ou de diversification avec commercialisation en FCP.

### P3 : Mutualiser les fonctions supports de la production

**A11** Faciliter l'accès des exploitants à une main d'œuvre agricole qualifiée : logements, formations, mutualisation, etc.

**A12** Inciter aux synergies et collaborations entre agriculteurs pour la mutualisation du transport, des commandes, du point de vente, du matériel agricole, des outils de transformation, de la main d'œuvre...

**A13** Favoriser la structuration sous forme d'organisations de producteurs, de groupements d'employeurs.

### P4 : Communiquer sur les produits

**A14** Accompagner les actions de communication faites par les agriculteurs à destination du consommateur (vente directe) pour valoriser le producteur, l'exploitation, les produits

#### • Dans le cas de vente sur l'exploitation :

- faire connaître l'exploitation : via internet, la mairie, les instances professionnelles agricoles ou touristiques, les journées portes ouvertes (les balades du goût des chambres d'agriculture, journées Parcs naturels régionaux...), création de flyers...
- faire connaître les produits : aide à la conception ou à l'amélioration de sites internet, formation et appui marketing, commercial...
- orienter les consommateurs : pannotage vers l'exploitation...

#### • Dans le cas de vente directe en dehors de l'exploitation :

- mettre l'accent sur les produits (même si ponctuellement l'accès à l'exploitation peut être un outil de communication intéressant).

Actions à coordonner avec celles du CERVIA, du GAB, des Chambres d'agriculture (poursuivre et renforcer les actions existantes, mettre en place de nouvelles actions).

Etat en région	Conseil régional (+AEV+UAD...)	Cervia	Métropole	Département	Communes, intercommunalités...	Chambres consulaires (CA, CMA, CCI)	ARIA	Autres	Agriculteurs	Transformateurs	Autres acteurs du système alimentaire	Distributeurs	Consommateurs	Etat	Région	Département	Communes, intercommunalités...	Structure à créer	Autres	Financement/subvention/étude	Conseil	Contractualisation	Animation/concentration/coordination	Formation	Règle (planification...)	Communication	Autres
2	1					3			1											1							
2		1				3			1											1							
2		1				3			1											1							
2	1					3			1											1							
2	1					3			1											1							
2	1					3			1											1							
2	1					3			1											1							
2	1					3			1											1							
1	3					2			1											2		1	3				
		1	3	2	4				2						3	1				2		4	3	1			
2	1					3			1											1							
2		1				3			1											1							
2	1					3			1											1							
3	2					1			1											2		4	1	3			
3	2					1			1											2		4	1	3			

## TRANSFORMATION

**P5 : Encourager les agriculteurs à développer les activités de transformation à la ferme**

**P6 : Soutenir la première transformation en encourageant la mutualisation et l'innovation**

**P7 : Soutenir et dynamiser les outils existants**

**P8 : Communiquer sur les filières de transformation**

**P9 : Conforter le MIN dans sa fonction d'approvisionnement en produits franciliens**

**A15 Aider les exploitants à l'installation d'outils de transformation en participant au financement d'études préalables** (études de marché, montage du projet, mode de financement, etc.) par des dispositifs de type DIVAIR et par un accompagnement des structures adéquates (Chambres d'agriculture, CERVIA...).

**A16 Aider les exploitants à l'installation d'outils de transformation en participant au financement d'investissements matériels** (bâtiments, machines, outils, etc.) pour leurs productions ou des outils collectifs : fournil, brasserie, légumerie, conserverie, tuerie de volailles et atelier de découpe... par des dispositifs de type DIVAIR.

**A17 Développer la mutualisation des fonctions support** : ressources et moyens entre les exploitations, entre entreprises (compétences partagées, logistique, marketing, vente...) en lien avec les actions du PASS filières IAA.

**A18 Etudier la pertinence et la faisabilité d'une pépinière d'entreprises** dédiée à ces activités.

**A19 Soutenir l'innovation** (développement de nouveaux produits, collaboration avec l'enseignement supérieur et la recherche, création de cuisines expérimentales, etc.) à travers des dispositifs du type QUALITAIR et les actions du PASS filière IAA.

**A20 Soutenir et dynamiser les installations existantes** : abattoirs, légumeries, brasseries...

**A21 Orienter le Min et le carreau des producteurs vers la transformation :**

- Encourager la transformation de produits franciliens sur le Min.
- Ouvrir le carreau des producteurs du MIN à des produits transformés issus de l'Île-de-France.
- Redynamiser le carreau des producteurs à Rungis comme lieu d'approvisionnement pour les IAA.

**A22 Développer la communication autour d'expériences réussies.**

**A23 Promouvoir des lieux vitrines** du savoir-faire des IAA franciliennes (ex : cité de la gastronomie, ...) en lien avec les actions préconisées dans les PASS filière IAA.

**A24 Améliorer la connaissance des entreprises agro-alimentaires** sur les productions agricoles franciliennes par des dispositifs du type diagnostics de performance globale réalisés par le CERVIA...

**A25 Multiplier et pérenniser les occasions de rencontre entre producteurs franciliens et industriels** et développer des outils de liaison, dupliquer les initiatives existantes (petits déjeuners d'affaire, ...) déjà mises en place par différents acteurs (CERVIA, ARIA, PRE, CG). Ces rencontres devant toutefois rester ponctuelles pour un maximum d'efficacité.

**A26 Former, sensibiliser les conseillers intervenant en entreprises** (consulaires, ...) pour permettre de relayer le message jusque dans les entreprises.

**A27 Réaffirmer le rôle du MIN en tant que plateforme d'approvisionnement de la région** : renforcer la présence de produits franciliens (frais ou transformés) et en faciliter le stockage (PRAD p 132), poursuivre les réflexions sur l'avenir du carreau (et autres structuration de l'offre régionale), mettre en œuvre des solutions opérationnelles.

**A28 Maintenir le contrôle de la SEMMARIS par des actionnaires publics**, en particulier faire entrer la Région dans le capital de la SEMMARIS.

**A29 Soutenir et concrétiser le projet de Cité de la gastronomie** pour améliorer la visibilité du MIN.

Etat en région	Conseil régional (+AEV+UAD...)	Cervia	Métropole	Département	Communes, intercommunalités...	Chambres consulaires (CA, CMA, CCI)	ARIA	Autres	Agriculteurs	Transformateurs	Autres acteurs du système alimentaire	Distributeurs	Consommateurs	Etat	Région	Département	Communes, intercommunalités...	Structure à créer	Autres	Financement/subvention/étude	Conseil	Contractualisation	Animation/concertation/coordination	Formation	Règle (planification...)	Communication	Autres
2	3	3				1			1	2																	
4	3	1				2	5		1												1						
	1								1	2											1						
3	2						1			1												1	2				
	1						2			2	1							1			1		2				
3	4	1					2			1	2								3		1		2				
1	1		1					1-semmaris												1		1			1		
4	2		1			3			1	2									3	1			2				
3	2					1			1						2		3						1				
2	1					3			1		2					3							1				
1	3	4				2			1		2					3					1		2				
3		2					1		1	2													1				
1	1		1					1-partenaires privés			1-Min										1				1		
1	1		1					1-partenaires privés			1-Min										1				1		
1	1	1	1	1	1					1-Min		1		1													

## ... DISTRIBUTION COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION COMMERCIALISATION ..

		Etat en région	Conseil régional (+AEV+UAD...)	Cervia	Métropole	Département	Communes, intercommunalités...	Chambres consulaires (CA, CMA, CCI)	ARIA	Autres	Agriculteurs	Transformateurs	Autres acteurs du système alimentaire	Distributeurs	Consommateurs	Etat	Région	Département	Communes, intercommunalités...	Structure à créer	Autres	Financement/subvention/étude	Conseil	Contractualisation	Animation/concertation/coordination	Formation	Règle (planification...)	Communication	Autres	
<b>P10 : Maintenir et développer les marchés forains et renforcer la place des producteurs-vendeurs</b>	<b>A30 Encourager les collectivités locales à avoir une stratégie ambitieuse sur le commerce non-sédentaire</b> s'intégrant dans une réflexion globale sur le commerce.	1																	1			1				1			1-Aménagement	
	<b>A31 Renforcer la diversité et la qualité de l'offre sur les marchés en direct ou en lien avec les gestionnaires des marchés</b> , en particulier développer l'offre de produits franciliens.					1					1	1		1										1	1	1				
	<b>A32 Renforcer la visibilité des producteurs - vendeurs sur les marchés.</b>																													
<b>P11 : Développer la vente à la ferme et la vente en paniers</b>	<b>A33 Accompagner les projets de vente à la ferme</b> (magasins, distributeurs...) par des dispositifs de type DIVAIR.		1				1	1			1	1		1								1				1				
	<b>A34 Faire connaître aux consommateurs les lieux de vente à la ferme</b> (cueillettes, magasins...) : pannotage, informations internet, guides touristiques...et via des structures comme les offices de tourisme, les PNR...		1	1				1		1					1														1	
	<b>A35 Proposer de nouveaux emplacements pour le stockage et la distribution des paniers.</b>						1	1		1-SNCF, RATP...	1		1											1	1		1			
<b>P12 : Accompagner producteurs et transformateurs pour identifier de nouveaux débouchés et négocier avec la grande distribution</b>	<b>A36 Encourager les regroupements de producteurs</b> pour : - Faire bénéficier les exploitants de systèmes de transports organisés et à des prix négociés par leurs commanditaires (ramasse, distribution) ; - Mutualiser les démarches commerciales pour trouver de nouveaux débouchés : dans la restauration collective, la grande distribution, l'hôtellerie...							1			1															1				
	<b>A37 Encourager la promotion des produits de proximité dans les points de vente</b> par les agriculteurs, les transformateurs ou des organismes de promotion des produits agricoles et agroalimentaires (Cervia...) et les appuyer dans la négociation des prix de vente avec la grande distribution.			1				1							1											1				
<b>P13 : Faciliter l'accès des producteurs à la restauration collective</b>	<b>A38 Développer l'approvisionnement en produits locaux dans les lieux de restauration collective</b> (cantines scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, restaurants d'entreprise). Elaborer un cahier des charges type à destination des collectivités locales pour développer l'approvisionnement en produits locaux.		1					1			1	1-restauration collective							1				1							
	<b>A39 Aider la restauration collective à anticiper ces commandes</b> (éviter, réduire le nombre de commandes pour le jour même ou le lendemain).									1-restauration collective	1	1												1	1				1-modification de pratiques	
<b>P14 : Développer les débouchés dans la restauration commerciale</b>	<b>A40 Encourager l'utilisation et la valorisation de produits de proximité</b> par : - le recours à des intermédiaires de services (ex : Terroirs d'avenir...) ; - la mutualisation de lieux de stockage à l'échelle d'un quartier.			1	1		1				1	1	1													1	1		1-Aménagement	
<b>P15 : Promouvoir une distribution solidaire</b>	<b>A41 Créer des liens entre FCP et aide alimentaire</b> : - Surplus de fin de marché, restauration collective... - Paniers solidaires.  Promouvoir quelques produits franciliens bien développés dans les épiceries solidaires : farine, salade...		1	1						1-distributeurs				1										1		1				

TRANSPORT et LOGISTIQUE

		Etat en région	Conseil régional (+AEV+UAD...)	Cervia	Métropole	Département	Communes, intercommunalités...	Chambres consulaires (CA, CMA, CCI)	ARIA	Autres	Agriculteurs	Transformateurs	Autres acteurs du système alimentaire	Distributeurs	Consommateurs	Etat	Région	Département	Communes, intercommunalités...	Structure à créer	Autres	Financement/subvention/étude	Conseil	Contractualisation	Animation/concertation/coordination	Formation	Règle (planification...)	Communication	Autres
P16 : Organiser, structurer le réseau d'acteurs économiques et institutionnels	A42	Rassembler les acteurs de la chaîne alimentaire autour d'une charte d'engagement FCP qui intègre un volet fret et logistique.																											
	A43	Se structurer autour de projets collectifs pour rationaliser les organisations (stratégie agricole régionale, PRMD pour les TPE).																											
	A44	Proposer des formations intégrant le volet logistique et transport (en lien avec les choix/projets de commercialisation).																											
	A45	Proposer un guide pratique "Transport et logistique : questions à se poser pour développer le marché des FCP".																											
P17 : Former, accompagner les exploitants par du conseil	A45	Proposer un guide pratique "Transport et logistique : questions à se poser pour développer le marché des FCP".																											
	A46	Faire connaître, communiquer auprès des consommateurs franciliens sur le lien entre pratiques de consommation et pratiques logistiques.																											
P18 : Faire connaître, communiquer	A46	Faire connaître, communiquer auprès des consommateurs franciliens sur le lien entre pratiques de consommation et pratiques logistiques.																											
	A47	Inciter à la mise en place d'une réglementation en matière de circulation harmonisée à une échelle supra communale.																											
	A48	Inciter à faire évoluer les pratiques des acteurs économiques dans leurs choix d'horaires de livraison (ex : restauration collective) et de commandes (PRMD).																											
	A49	Inciter les collectivités à mettre en place des espaces de livraison sur et hors voirie, espaces organisés et calibrés (PRMD).																											
	A50	Préserver un accès optimal aux réseaux routiers et multimodaux (fer, fluvial, tramway) et équipements associés (PRMD).																											
P19 : Fluidifier le trafic, faciliter le transport	A47	Inciter à la mise en place d'une réglementation en matière de circulation harmonisée à une échelle supra communale.																											
	A48	Inciter à faire évoluer les pratiques des acteurs économiques dans leurs choix d'horaires de livraison (ex : restauration collective) et de commandes (PRMD).																											
	A49	Inciter les collectivités à mettre en place des espaces de livraison sur et hors voirie, espaces organisés et calibrés (PRMD).																											
	A50	Préserver un accès optimal aux réseaux routiers et multimodaux (fer, fluvial, tramway) et équipements associés (PRMD).																											
P20 : Promouvoir la mutualisation de services et d'espaces	A51	Regrouper des espaces de production dans des périmètres à identifier pour faciliter les synergies logistique et transport.																											
	A52	Etudier les possibilités de développer des espaces mutualisés à la confluence des marchés de production/ et ou de consommation (PRMD).																											
	A53	Développer des espaces urbains serviciels partagés et modulables au plus près des concentrations de consommateurs (PRMD).																											
	A54	Proposer une offre de véhicules utilitaires collectifs (hybrides ou non), inciter à l'achat/la location en commun de véhicules.																											
P21 : Soutenir l'innovation technologique (physique et virtuelle)	A55	Soutenir le développement d'une plate-forme virtuelle pour que demande de transport de produits de proximité et offre de transport se rencontrent.																											
	A56	Soutenir le développement de consignes automatiques/de sas multi produits, multi clients, multi chargeurs (PRMD).																											
	A57	Initier des innovations en matière de mobiliers urbains logistiques fixes ou mobiles.																											
	A58	Inciter les acteurs de la restauration collective à développer l'usage de logiciels de commandes pour gagner en optimisation de la chaîne logistique et transport.																											
	A59	Expérimenter de nouveaux systèmes de partage de voirie, d'espaces de livraison pour fluidifier la circulation (PRMD).																											
	A60	Etudier les potentiels d'utilisation du réseau de tramway qui connecte les espaces de concentration logistiques alimentaires (type MIN de Rungis et espaces environnants) et les espaces de consommation - Paris et la Métropole - (PRMD).																											
	A61	Expérimenter des outils de transformation flottants mobiles (ex : optimiser le temps de transport en bateau en transformant les produits). <i>Vu ici et ailleurs : Vert chez vous pour le tri de colis pendant le parcours fluvial (75). (PRMD).</i>																											
	A62	Intégrer les espaces logistiques/serviciels dans les documents d'urbanisme locaux et de planification supra communaux (PRMD), contribuer à ce que les espaces de livraison soient prévus et adaptés dans les opérations de renouvellement urbain (PRMD), inciter à préserver les espaces nécessaires pour remiser les véhicules urbains de marchandises.																											
	A63	Développer des espaces de services multifonctionnels modulables dans les projets d'aménagement et de transport (futurs gares Grand Paris), vecteurs de concentration de consommateurs.																											



STRUCTURER VERTICALEMENT

**P26 : Suivre et conforter l'agriculteur multifonction**

- A72 Accompagner l'agriculteur multifonction par des dispositifs souples et adaptés :** accompagnement financier, juridique, technique... lors du lancement du projet et suivi pendant quelques années en tenant compte des logiques de marchés (marché de niche, de masse, intermédiaire)  
 - un diagnostic de l'entreprise et ses méthodes, étude de marché, identification des points à améliorer permettant d'établir des profils distincts ;  
 - un suivi personnalisé ;  
 - une aide personnalisée sur les points faibles, en fonction du profil réalisé ;  
 - un suivi régulier et à la demande, dès l'installation et pendant les premières années par un/des conseillers adapté(s) ;  
 - mieux informer des possibilités de financements (européens, nationaux, régionaux, partenariats, autres...).
- A73 Inciter les agriculteurs à la structuration de filières courtes de proximité par la mise en place d'une aide corrélée au nombre de maillons :** plus l'agriculteur a une action collective et structurante, plus l'aide pourrait être importante (regroupement de l'offre entre producteurs, mutualisation de la transformation, du transport, de la commercialisation, animation de filière...).

- A74 Proposer des formations (initiale et continue) adaptées aux besoins des exploitants en FCP** (production, transformation, commercialisation, logistique) leur permettant notamment d'acquérir des compétences nécessaires aux différents maillons : outils internet, gestion des commandes, commercialisation, marketing ...

- A75 Proposer une aide à l'animation, l'ingénierie, la gestion de projet sur plusieurs années,** par exemple sous la forme d'appel à projets (Région et PDR).

**P27 : Soutenir les intermédiaires de services, les acteurs prenant en charge la structuration de FCP**

- A76 Inciter à la structuration de FCP par des porteurs de projets, publics ou privés, qui se positionnent comme intermédiaires de services entre les producteurs et les consommateurs et prenant à leur charge tout ou partie des tâches suivantes :**  
 - gestion des commandes : site internet collaboratif ;  
 - préparation des commandes : 1 même préparateur pour plusieurs exploitations et différents systèmes (Amap, Ruches, paniers fraîcheurs...) ;  
 - regroupement de l'offre (physique et/ou virtuelle) ;  
 - transport ;  
 - distribution.
- Par les moyens suivants :  
 - poursuite des appels à projets « structuration de filières de proximité » ;  
 - soutien pluriannuel aux démarches engagées dans cette voie ;  
 - mutualisation de la main d'œuvre en faisant appel à des salariés partagés pour aider les agriculteurs (animation commerciale, préparation des commandes, transport...).

**P28: Structurer les relations entre les différents acteurs**

- A77 Encourager la mise en relation, l'organisation et la structuration des différents acteurs du système alimentaire :**  
 - favoriser l'interconnaissance entre les différents maillons ;  
 - organiser des rencontres entre les agriculteurs et les autres acteurs (grande distribution, restauration collective...) ;  
 - développer des partenariats ;  
 - trouver des actions communes et concrètes pour faire émerger des projets valorisant les FCP rapidement ;  
 - mettre en place des stratégies gagnant/gagnant entre tous les acteurs des filières (de l'amont à l'aval).

- A78 Maintenir et développer les équipements nécessaires à la structuration des filières** en favorisant, notamment dans les documents de planification, le maintien / l'installation de structures d'amont et aval à proximité des exploitations agricoles (coopératives, laiteries, abattoirs, légumeries...).

- A79 Soutenir l'animation de filières de produits franciliens** (en particulier pour les productions d'élevage, de maraîchage, d'arboriculture et en agriculture biologique), **la contractualisation** (lait, fruits et légumes) et **la structuration en organisations de producteurs** (lait) (PRAD p. 132).

- A80 Apporter des conseils dans les transactions entre les agriculteurs et les intermédiaires :** aide à la réponse à des appels d'offre, au référencement des produits, à la fixation des prix, aux contrats avec la grande distribution.

	Etat en région	Conseil régional (+AEV+UAD...)	Cervia	Métropole	Département	Communes, intercommunalités...	Chambres consulaires (CA, CMA, CCI)	ARIA	Autres	Agriculteurs	Transformateurs	A Autres acteurs du système alimentaire	Distributeurs	Consommateurs	Etat	Région	Département	Communes, intercommunalités...	Structure à créer	Autres	Financement/subvention/étude	Conseil	Contractualisation	Animation/concentration/coordination	Formation	Règle (planification...)	Communication	Autres
A72	1	1	1				1		1												1	1	1					
A73	1	1							1-EU	1											1							
A74	3	2					1		1-Ebis enseignement, couveuses	1										1-étudiants	2	4	1	3				
A75	2	1	1				3			1											1						1-appel à projets	
A76	1	1									1-interm. de services										1	2	1				1-appel à projets	
A77	1	1	1				1	1		1	1	1											1					
A78		1		1		1				1	1-esp. logistiques serviciels										1		1		1			
A79	1	1	1				1			1											1	1	1					
A80			1				1			1												1						

# VISER UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE REGIONALE

CONNAITRE et FAIRE CONNAITRE

**P29 : Identifier et répartir les compétences, recenser les actions engagées**

**A81 Identifier et répartir les compétences sur l'alimentation :** l'alimentation est du ressort de l'Etat (code rural et pêche maritime) mais toutes les collectivités sont chargées de sa mise en œuvre au moins pour ses employés et les services en liens avec ses compétences (cantines scolaires selon les catégories d'établissement, établissements pour personnes âgées,...). La répartition des tâches au niveau régional est du ressort de l'Etat (et à suivre pour les compétences de la MGP).  
Viser une meilleure concertation et cohérence en termes d'approvisionnement alimentaire entre ces différentes collectivités.

Etat en région	Conseil régional (+AEV+UAD...)	Cervia	Métropole	Département	Communes, intercommunalités...	Chambres consulaires (CA, CMA, ARIA)	Autres	Agriculteurs	Transformateurs	Autres acteurs du système alimentaire	Distributeurs	Consommateurs	Etat	Région	Département	Communes, intercommunalités...	Structure à créer	Autres	Financement/subvention/étude	Conseil	Contractualisation	Animation/concertation/coordination	Formation	Règle (planification...)	Communication	Autres
1	2			2	2								1	1	1	1					2	1				

**P30 : Approfondir la connaissance**

**A83 Compléter et partager les études de fond autour des FCP et du système alimentaire :**  
 - Quantification fine de l'offre en produits locaux d'Île-de-France.  
 - Identifier les productions pour lesquelles l'Île-de-France possède un avantage compétitif (ultra-frais, image régionale, marchés de niche,...) en adéquation avec ses aptitudes agronomiques.  
 - Caractériser la demande en produits agricoles et agroalimentaires de proximité (produits biologiques inclus) en fonction des segments de marché (exemple : restauration collective, grande distribution, marché...) en caractérisant les pratiques et attentes des consommateurs.  
 - Actualiser le recensement des marchés et la place qu'y occupent les producteurs – vendeurs.  
 - Lancer des études sociologiques sur les pratiques et les attentes envers les produits de proximité.  
 - Identifier les débouchés les plus prometteurs en Ile-de-France (rentabilité, durabilité,...).  
 - Identifier les potentialités de développement des entreprises de première transformation en Ile-de-France, étude débouchant sur un plan d'actions.  
 - Acquérir des références technico-économiques pour les agriculteurs.  
 - Analyser la formation des prix des produits par filière et mode de commercialisation.  
 - Faire du benchmark d'expériences françaises et étrangères.  
 - Approfondir : les aspects de durabilité des filières courtes de proximité.  
 - Quantifier les volumes liés à la restauration collective (cantines, hôpitaux...), les sources d'approvisionnement.  
 - Identifier et caractériser les grossistes, leur rôle dans la transformation des produits alimentaires.  
 - Elargir la connaissance au bassin parisien...

2	3	4	6			5	1-lau, BE	1	1	1			1	1	1	1						1			2	1-études
1	1	1					1-lau, BE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1					1		1-études

**P31 : Communiquer vers le grand public**

**A84 Porter des actions de communication pour faire connaître et valoriser l'agriculture et les produits franciliens :**  
 - poursuivre et amplifier les actions développées par le Cervia (marque régionale, manifestations ponctuelles comme « Mangeons local »...);  
 - soutenir les chambres d'agriculture, le GAB... dans leur promotion des produits franciliens ;  
 - promouvoir les produits, le patrimoine culinaire et la renommée gastronomique : cité de la gastronomie, maisons de l'alimentation...

1	1	1				1														1					1	
---	---	---	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	---	--

**A85 Accompagner les actions de communication faites par les acteurs du système alimentaire à destination du consommateur pour valoriser les produits franciliens** (restaurateur, commerce, restauration collective...).

							1-acteurs du syst. alim.				1											1			1	
--	--	--	--	--	--	--	--------------------------	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	---	--

**A86 Valoriser, sensibiliser et former les consommateurs : agir sur le comportement et pratiques alimentaires des consommateurs, acteurs de leur alimentation :**  
 - former les consommateurs à la cuisine et à la culture des aliments dès l'école,  
 - (ré)éduquer au goût, à la saisonnalité, à la cuisine de produits bruts, à l'équilibre alimentaire,  
 - communiquer sur l'importance d'une alimentation de qualité et sur le lien agriculture / alimentation,  
 - soutenir les projets éducatifs sur l'alimentation, en particulier à destination des jeunes.

1	1	1		1	1	1						1								1		1	1		1	
---	---	---	--	---	---	---	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	---	--	---	---	--	---	--

**P32 : Favoriser l'accessibilité des produits aux consommateurs**

**A87 Mieux caractériser les produits franciliens :** promouvoir des systèmes d'étiquetage novateurs qui permettent de sensibiliser le consommateur et l'accompagne dans ses choix.  
*Vu ici et ailleurs : étiquetage créé à Lyon, utilisé dans plusieurs boutiques sur Lyon et Lille dont le principe pourrait être repris et décliné un diagramme en 4 axes (social, environnement, économie, territoire) permettant à chacun de se repérer et de d'acheter selon ses préférences (bio, local, commerce équitable...).*

1	1	1									1									1					1	
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	---	--

**A88 Faciliter l'action collective des consommateurs.**

1							1-asso conso				1									1		1		1		
---	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	---	--	---	--	--

**A89 Veiller à ce que les produits franciliens soient accessibles à tous les publics :** chèques alimentaires spécialisés, paniers solidaires...

1							1-asso conso				1									1				1		
---	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	---	--	--

**A90 Améliorer la connaissance et l'image des métiers de la filière alimentaire** (agriculteurs, transformateurs, grossistes, restauration collective, commerces de bouche, logisticiens, ...).

1		1				1	2-lau, BE				1							1						1		1
---	--	---	--	--	--	---	-----------	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	---	--	---



CONSTRUIRE LA GOUVERNANCE

**P33 : Mettre en place un observatoire des filières courtes de proximité voire de l'alimentation durable**

**P34 : Organiser la gouvernance à l'échelle régionale**

**P35: Mettre en pratique aux échelles infrarégionales : inciter les collectivités, montrer l'exemple**

**P36: Elargir la réflexion et l'action à un niveau suprarégional**

	Etat en région	Conseil régional (+AEV+UAD...)	Cervia	Métropole	Département	Communes, Intercommunalités...	Chambres consulaires (CA, CMA, CCI)	ARIA	Autres	Agriculteurs	Transformateurs	Autres acteurs du système alimentaire	Distributeurs	Consommateurs	Etat	Région	Département	Communes, intercommunalités...	Structure à créer	Autres	Financement/subvention/étude	Conseil	Contractualisation	Animation/concertation/coordination	Formation	Règle (planification...)	Communication	Autres
<b>A91 Recueil et mutualisation de connaissances, de données, suivi des pratiques pour avoir un socle commun à destination de l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire :</b> - institutionnels : meilleure connaissance, suivi/évaluation des actions en cours et aide à la définition de nouvelles actions ; - agriculteurs : références technico économiques (prix...), interconnaissance pour mutualisation des moyens de production, de transformation, de commandes et transport, de commercialisation ; - autres acteurs économiques : connaissance de l'offre pour aider à la structuration de filières, à la valorisation et à la commercialisation des produits franciliens ; - consommateurs : connaissance de l'offre et moyens d'y accéder. <b>A terme, créer un observatoire de l'alimentation durable.</b>	1	1	1				1		1-lau, bureaux d'études	1	1	1	1	1							1		1					1-études
<b>A92 Promouvoir une vision transversale au sein des services de la Région.</b> <i>Vu ici et ailleurs : mise en place d'une équipe régionale transversale sur le thème de l'alimentation au sein du Conseil régional Nord Pas-de-Calais.</i>		1														1							1					
<b>A93 Mettre en place un réseau d'acteurs du système alimentaire francilien sur le sujet de l'alimentation durable : acteurs économiques, institutionnels, chercheurs ; animer les jeux d'acteurs :</b> - permettre les échanges, l'écoute réciproque et donner à chaque acteur sa place ; - organiser des forums, des rencontres inter-acteurs... ; - organiser des rencontres par maillon (ex: les acteurs de la distribution : Amap, grande distribution, ruches...). <i>Vu ici et ailleurs : mise en place d'une politique de gouvernance alimentaire par la Région Nord Pas-de-Calais avec l'élaboration d'un référentiel de l'alimentation durable, l'organisation d'un débat public régional sur l'alimentation.</i>	1	1	1							1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1-recherche			1			2		
<b>A94 Prôner l'exemplarité de la Région :</b> - poursuivre les actions entreprises comme en matière de restauration collective via les établissements scolaires (lycées, écoles, un fruit à la récré...) - introduire des produits franciliens dans les manifestations organisées par le Conseil régional et ses organismes associés.		1	2													1				1	1					1		
<b>A95 Sensibiliser les élus des collectivités territoriales aux réalités de l'agriculture et des filières alimentaires :</b> leurs places, leurs rôles, et comment les valoriser.			2			1										1	1	1					1			1		
<b>A96 Aider à l'émergence et au développement des filières courtes de proximité par le financement d'animations :</b> animation produits et animation territoriale.			2			1			1	2											1		1					
<b>A97 Inciter les collectivités à mettre en place une gouvernance alimentaire à leur échelle, en coordination avec l'échelle régionale par le biais de contractualisation avec les collectivités ou leurs groupements.</b> <i>Vu ici et ailleurs : contractualisation entre la Région Nord Pas-de-Calais et 3 agglomérations (Artois Com, Douaisis agglo, LMCU) sur l'alimentation.</i>	1	1	1														1					1						
<b>A98 Donner sa place à l'agriculture et aux filières alimentaires dans la planification spatiale (SDRIF, Scot, Plu,...) et thématique (PRAD, SRDEI, PDU, PRMD...) à toutes les échelles, par exemple prendre en compte les circulations agricoles, favoriser l'accueil d'activités de transformation et l'implantation de points de vente, d'espaces logistiques serviciels... ; associer les différents acteurs aux décisions locales par la concertation.</b>	1	1			2	3				1	1	1				1	1	1					2		1			
<b>A99 Engager des réflexions avec les acteurs du bassin parisien (échanges, forums, rencontres inter-acteurs, contractualisation ? ...).</b>	1	1					1													1-acteurs Bassin parisien			1					1 (études)
<b>A100 Faire remonter les réflexions et freins concernant les FCP en indiquant les spécificités franciliennes au niveau de la réglementation nationale et européenne (inadéquation offre/demande, code des marchés publics pour la restauration collective, reconnaissance du handicap périurbain, réglementation sanitaire...).</b>	1	2												1						1-EU					1			





INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME



**L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**  
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49